

Manager Select

Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois

Rapport annuel, incluant les états financiers révisés,
au 31 décembre 2023

Manager Select

Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois

Rapport annuel, incluant les états financiers révisés, au 31 décembre 2023

Manager Select

Rapport annuel, incluant les états financiers révisés,
au 31 décembre 2023

Aucune souscription ne peut être reçue sur base de ces états financiers. Les souscriptions ne peuvent être acceptées que sur la base du dernier prospectus accompagné des Documents d'Information Clés pour l'Investisseur ("DICIs"), des feuilles d'information de base, du dernier rapport annuel, incluant les états financiers révisés, ou du dernier rapport semi-annuel non-révisé, si celui-ci est plus récent que le rapport annuel.

Manager Select

Table des matières

Organisation de la SICAV	4
Informations générales	6
Commercialisation à l'étranger	7
Rapport de gestion	8
Rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé	10
Etats financiers	
Etat des actifs nets	13
Etat des opérations et des variations des actifs nets	14
Nombre d'Actions en Circulation et Actif Net par Action	15
Compartiment : Manager Select - Pictet Asset Management - Normalised Risk Multi Asset (NORMA)	
- Etat du portefeuille-titres et autres actifs nets	16
- Répartition géographique et économique du portefeuille-titres	17
Notes aux états financiers	18
Total Expense Ratio ("TER") (annexe non révisée)	26
Performance (annexe non révisée)	27
Autres informations aux Actionnaires (annexe non révisée)	28

Manager Select

Organisation de la SICAV

Siège social	15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
Conseil d'Administration de la SICAV	
Présidente	Mme Michèle BERGER, Administratrice indépendante, Grand-Duché de Luxembourg (Administratrice jusqu'au 15 mars 2023, Présidente depuis le 16 mars 2023)
Administrateurs	M. Frédéric FASEL, Administrateur indépendant, Grand-Duché de Luxembourg (jusqu'au 16 juin 2023) M. Alexandre RIS, Administrateur indépendant, Thaïlande (jusqu'au 16 juin 2023) M. Aurélien MAUGUIN, Banque Pictet & Cie SA, Suisse (jusqu'au 16 juin 2023) M. Jean-François PIERRARD, FundPartner Solutions (Europe) S.A., 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (depuis le 16 juin 2023) M. Alexandre LAMBIEL, Banque Pictet & Cie SA, 60, route des Acacias, CH-1211 Genève 73, Suisse (depuis le 16 juin 2023)
Société de Gestion	FundPartner Solutions (Europe) S.A., 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
Conseil d'Administration de la Société de Gestion	
Président	M. Marc BRIOL, Directeur Général, Pictet Asset Services, Banque Pictet & Cie SA, 60, route des Acacias, CH 1211 Genève 73, Suisse
Membres	M. Dorian JACOB, Administrateur-Délégué, Directeur Général, FundPartner Solutions (Europe) S.A., 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg M. Geoffroy LINARD DE GUERTECHIN, Administrateur indépendant, 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg Mme Christel SCHAFF, Administratrice indépendante, 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (depuis le 27 avril 2023) M. Cédric VERMESSE, Chief Financial Officer Pictet Asset Management, Banque Pictet & Cie S.A., Genève, 60, route des Acacias, CH 1211 Genève 73, Suisse (depuis le 30 novembre 2023) M. Pierre ETIENNE, Administrateur indépendant, 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (depuis le 1 ^{er} janvier 2024)

Manager Select

Organisation de la SICAV (suite)

Dirigeants du Comité de direction

M. Dorian JACOB, Directeur Général, FundPartner Solutions (Europe) S.A., 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

M. Abdellali KHOKHA, Dirigeant en charge de la gestion du risque, Dirigeant en charge de la conformité, FundPartner Solutions (Europe) S.A., 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

M. Pierre BERTRAND, Dirigeant en charge de l'Administration de Fonds de la gamme Mainstream et de la Valorisation, FundPartner Solutions (Europe) S.A., 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

M. Frédéric BOCK, Dirigeant en charge de l'Administration de Fonds de la gamme Alternative, FundPartner Solutions (Europe) S.A., 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (jusqu'au 30 juin 2023)

M. Thomas LABAT, Dirigeant en charge de la gestion de portefeuilles, FundPartner Solutions (Europe) S.A. 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (depuis le 26 juillet 2023)

Gestionnaire

Pictet Asset Management (Europe) S.A., Succursale italienne, Via della Moscova 3, 20121 Milan, Italie

Banque dépositaire

Banque Pictet & Cie (Europe) AG, succursale de Luxembourg (anciennement Pictet & Cie (Europe) S.A., (jusqu'au 25 mai 2023)), 15A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Agent d'administration centrale

FundPartner Solutions (Europe) S.A., 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Cabinet de révision agréé

Deloitte Audit, Société à responsabilité limitée, 20, boulevard de Kockelscheuer, L-1821 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Contrepartie sur contrats de change à terme ("FET") (note 9)

UBS AG London

Contrepartie sur credit default swaps ("CDS") (note 10)

JP Morgan Securities LLC New York

Contrepartie sur options sur contrats futures négociées de gré à gré (note 11)

UBS AG London

Manager Select

Informations générales

L'exercice financier de Manager Select (la "SICAV") débute le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre. Manager Select (la "SICAV") publie des rapports annuels révisés dans les quatre mois qui suivent la clôture de son exercice financier et des rapports semestriels non révisés dans les deux mois qui suivent la clôture de la période considérée. Ces états financiers fournissent des informations sur les actifs du compartiment et sont mis gratuitement à la disposition des actionnaires au siège social de la SICAV et de l'Agent administratif.

Le rapport annuel comprend les états financiers de la SICAV et de son compartiment.

Ces rapports seront mis à la disposition des actionnaires au siège social de SICAV et de la Société de Gestion, ainsi qu'auprès de la Banque dépositaire et des autres établissements désignés par ses soins.

La valeur nette d'inventaire par action du compartiment et les prix d'émission et de rachat peuvent être obtenus auprès de la Banque dépositaire.

Toute modification statutaire sera publiée dans le Recueil électronique des sociétés et associations du Grand-Duché de Luxembourg.

Le détail des changements intervenus au sein du portefeuille-titres du compartiment au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2023 est disponible gratuitement sur simple demande adressée au siège social de la SICAV ou auprès de son représentant dans les pays où la SICAV est commercialisée.

Des informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales et/ou les investissements durables sont disponibles à la section Autres informations aux Actionnaires (annexe non révisée) du rapport annuel.

Manager Select

Commercialisation à l'étranger

Commercialisation en Suisse

La SICAV a été agréée en Suisse par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) en tant que fonds d'investissement étranger en vertu de l'article 119 de la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les placements collectifs de capitaux.

Représentant	Le représentant en Suisse est FundPartner Solutions (Suisse) SA, ayant son siège social au 60, route des Acacias, CH-1211 Genève 73, Suisse.
Agent payeur	Banque Pictet & Cie SA, ayant son siège social au 60, route des Acacias, CH-1211 Genève 73, Suisse, assume les fonctions d'Agent payeur en Suisse.
Lieu de distribution des documents de référence	Le prospectus, les documents d'information clé ("DIC"), les statuts, les rapports annuels et semestriels de la SICAV, ainsi qu'un récapitulatif des achats et ventes effectués par la SICAV peuvent être obtenus gratuitement auprès du siège social du Représentant en Suisse.

Rapport de gestion

Pictet Asset Management - Normalised Risk Multi Asset (NORMA)

A première vue, 2023 restera dans les annales comme une année de stabilisation des taux et de net rebond des actifs risqués. Pourtant, bien des événements ont ponctué cette année qui n'a rien eu d'un long fleuve tranquille : chocs majeurs (de marché, de corrélation), contexte géopolitique délicat et volatilité extrême sur les marchés obligataires. Si nos principales prévisions macroéconomiques pour 2023 se sont avérées exactes (résilience de l'économie américaine et optimisme quant à une baisse de l'inflation plus rapide que ne le prévoyait le consensus), ces secousses importantes ont été extrêmement difficiles à gérer pour les portefeuilles multi-actifs. Comme en 2022, les marchés des emprunts d'Etat ont constitué la principale source de volatilité, même s'ils ont clôturé sur une performance étale en glissement annuel. Les bons du Trésor à 10 ans ont évolué dans une fourchette de plus de 175 points de base, passant d'un plancher à 3.25% durant la crise bancaire qui a secoué les Etats-Unis et l'Europe au printemps à un plus haut de 5% dans le contexte du choc obligataire observé à la fin de l'été/à l'automne, lorsque les marchés ont intégré la révision à la hausse du taux neutre de la Réserve fédérale ("FED") et une prime de terme plus élevée pour les obligations. Ce dernier événement a certainement été le plus difficile à gérer pour les portefeuilles multi-actifs, car il a entraîné une violente recorrélation entre les classes d'actifs, ne laissant que peu ou pas de place à la diversification. L'inflexion qui s'est opérée sur les deux derniers mois de l'année a cela dit créé un terrain propice à une belle reprise de la performance.

Norma (classe d'actions A) a enregistré une performance (nette de frais) de +389 pb.

Principales contributions négatives :

- Devises : -43 pb
- Les CDS, avec une contribution de -10 pb
- Obligations : contribution de -18 pb attribuable au pari de valeur relative entre le Bund et le bon du Trésor américain

Principales contributions positives :

- L'exposition à Pictet Multi Asset Global Opportunity a apporté 60 pb
- Actions (nette des stratégies de couverture) : +16 pb
- Crédit : +369 pb, dont +168 pb pour le HR à court terme en EUR, +114 pour les obligations d'entreprises à court terme en EUR (IG), +51 pour les obligations d'entreprises émergentes à court terme et +36 pb pour le crédit stratégique

Rapport de gestion (suite)

Nous attendons un atterrissage en douceur de l'économie américaine pour 2024, même si la dynamique du marché pourrait bien dépendre des nuances à apporter à ce scénario : s'agira-t-il d'une croissance inférieure au potentiel ou d'une dynamique qui maintiendra l'inflation au-dessus de l'objectif dans un contexte économique vigoureux tel qu'on a pu l'observer notamment aux Etats-Unis en 2023? La réponse à cette question déterminera les actions des banques centrales et la valorisation des taux à court terme une fois que le scénario se précisera. Si nous sommes d'accord pour dire que la FED devrait donner le coup d'envoi du cycle d'assouplissement à l'échelle mondiale, nous nous montrons plus prudents quant au calendrier des baisses de taux de la Banque centrale européenne ("BCE"). Les négociations salariales prennent du retard dans la zone euro, notamment par rapport aux Etats-Unis, et les banquiers centraux européens ont insisté sur ces risques et sur la nécessité d'attendre au moins la fin avril, lorsque les données d'Eurostat sur les négociations salariales seront disponibles, avant de prendre une quelconque mesure. A noter également que les fonds européens "Next Gen", qui seront versés en 2024, donneront un coup de fouet budgétaire à l'Europe, ce qui pourrait freiner toute dérive de l'inflation. Enfin, les risques géopolitiques au Moyen-Orient risquent de faire grimper les prix du pétrole, un autre facteur susceptible de ralentir le processus de désinflation en Europe. Cela dit, les marchés monétaires semblent anticiper des baisses de taux plus rapides et plus précoces de part et d'autre de l'Atlantique - près de 6 baisses à partir de mars 2024 - ce qui nous paraît bien trop optimiste, surtout en Europe. Au-delà de ces facteurs, l'année 2024 devrait, comme ces dernières années, être dictée par des événements (macro, politiques et financiers) souvent difficiles à prévoir. Une bonne gestion tactique s'imposera pour négocier ces situations délicates.

Février 2024

Approuvé par le Conseil d'Administration de la SICAV

Rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé

Aux Actionnaires de
Manager Select
(Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois)
15, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg

Opinion

Nous avons révisé les états financiers de Manager Select (la "SICAV"), qui se composent de l'état des actifs nets et de l'état du portefeuille-titres et autres actifs nets au 31 décembre 2023, de l'état des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé à cette date, ainsi que des notes relatives aux états financiers, y compris une synthèse des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers annexés donnent une image fidèle et sincère de la situation financière de la SICAV au 31 décembre 2023 et des résultats de leurs opérations et des variations de leurs actifs nets pour l'exercice clôturé à cette date, conformément aux dispositions législatives et réglementaires du Luxembourg relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers.

Fondement de notre opinion

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (Loi du 23 juillet 2016) et aux Normes internationales d'audit (NIA), telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Nos responsabilités en vertu de la Loi du 23 juillet 2016 et de ces NIA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section de notre rapport intitulée "Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé à l'égard de l'audit des états financiers". Nous sommes en outre indépendants du Fonds conformément au Code de déontologie des professionnels comptables, incluant les Normes internationales d'indépendance, du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (Code IESBA), tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF, ainsi qu'aux exigences éthiques pertinentes dans le cadre de notre audit des états financiers, et nous avons satisfait à nos responsabilités éthiques en vertu de ces exigences. Nous estimons que les éléments de vérification que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour constituer la base de notre opinion.

Autres informations

Le Conseil d'Administration de la SICAV est responsable des autres informations. Les autres informations incluent les informations contenues dans le rapport annuel mais pas les états financiers et notre rapport du réviseur d'entreprises agréé à ce sujet.

Notre avis sur ces états financiers ne concerne pas les autres informations et nous n'exprimons aucune forme de conclusion d'assurance à ce sujet.

Dans le cadre de notre vérification des états financiers, notre responsabilité est de lire les autres informations et, ce faisant, de considérer si les autres informations sont matériellement incohérentes avec les états financiers ou les connaissances que nous avons acquises dans le cadre de la vérification, ou si elles semblent présenter des anomalies significatives. Si, en fonction du travail que nous avons effectué, nous concluons qu'il existe une anomalie significative de ces autres informations, nous sommes tenus de le signaler. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé (suite)

Responsabilités du Conseil d'Administration de la SICAV à l'égard des états financiers

Le Conseil d'Administration de la SICAV est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers, conformément aux exigences légales et réglementaires du Luxembourg en la matière et du contrôle interne que le Conseil d'Administration de la SICAV jugera nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers ne comportant aucune anomalie majeure frauduleuse ou involontaire.

Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé à l'égard de l'audit des états financiers

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'établir un rapport du Réviseur d'entreprises agréé dans lequel nous faisons part de notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais non une garantie qu'un audit effectué conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux NIA, telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, permettra toujours de déceler une anomalie significative, le cas échéant. Les anomalies peuvent résulter d'une fraude ou d'une erreur, et elles sont considérées comme significatives si, individuellement ou collectivement, elles sont raisonnablement susceptibles d'influer sur les décisions économiques prises par les utilisateurs sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre d'un audit effectué conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux NIA, telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons un jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre, nous :

- identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives dans les états financiers, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs, définissons et appliquons des procédures d'audit adaptées à ces risques et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour étayer notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que dans le cas d'une anomalie due à une erreur, car la fraude peut impliquer une collusion, une falsification, des omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- appréhendons les aspects du contrôle interne pertinents dans le cadre de l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds ;
- évaluons la pertinence des politiques comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par le Conseil d'Administration du Fonds ;
- formulons une conclusion quant à savoir si l'application du principe comptable de continuité d'exploitation par le Conseil d'Administration du Fonds est pertinente et, à la lumière des éléments probants recueillis, s'il existe une incertitude importante quant aux événements ou aux conditions susceptibles de remettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre ses activités. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude importante, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport du réviseur d'entreprises agréé, sur les informations correspondantes figurant dans les états financiers ou, si ces informations ne sont pas pertinentes, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date du rapport du réviseur d'entreprises agréé. Cependant, des conditions ou événements futurs peuvent amener le Fonds à cesser ses activités ;

Rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé (suite)

- évaluons la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies, et déterminons si les états financiers reflètent les opérations et les événements sous-jacents dans le sens d'une présentation fidèle.

Nous communiquons avec les personnes en charge de la gouvernance en ce qui concerne, entre autres, la portée et le calendrier prévus de l'audit ainsi que les constatations importantes en découlant, s'agissant notamment de tout dysfonctionnement important dans le contrôle interne.

Pour Deloitte Audit, Cabinet de Révision Agréé

Nicolas Hennebert, Réviseur d'Entreprises Agréé
Associé

19 avril 2024

Etat des actifs nets au 31 décembre 2023

	GLOBALISE	Manager Select - Pictet Asset Management - Normalised Risk Multi Asset (NORMA)
	EUR	EUR
ACTIF		
Portefeuille-titres au coût d'acquisition (note 2.f)	78,258,415.63	78,258,415.63
Plus-value nette non réalisée sur investissements	581,473.37	581,473.37
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation (note 2.c)	78,839,889.00	78,839,889.00
Avoirs en banque (note 2.c)	1,333,189.99	1,333,189.99
Frais de constitution (note 2.m)	47,594.48	47,594.48
	80,220,673.47	80,220,673.47
PASSIF EXIGIBLE		
Commission de gestion à payer (note 4)	65,764.64	65,764.64
Intérêts à payer sur Credit Default Swaps (note 10)	1,383.04	1,383.04
Taxe d'abonnement à payer (note 3)	10,075.72	10,075.72
Moins-value nette non réalisée sur Credit Default Swaps (notes 2.j, 10)	86,667.69	86,667.69
Moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme (notes 2.c, 9)	9,663.47	9,663.47
Autres frais à payer (note 6)	63,372.13	63,372.13
	236,926.69	236,926.69
TOTAL DES ACTIFS NETS AU 31 DECEMBRE 2023	79,983,746.78	79,983,746.78
TOTAL DES ACTIFS NETS AU 31 DECEMBRE 2022	130,087,536.24	130,087,536.24
TOTAL DES ACTIFS NETS AU 31 DECEMBRE 2021	198,693,673.19	198,693,673.19

Etat des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2023

	GLOBALISE	Manager Select - Pictet Asset Management - Normalised Risk Multi Asset (NORMA)
	EUR	EUR
ACTIFS NETS AU DEBUT DE L'EXERCICE	130,087,536.24	130,087,536.24
REVENUS		
Intérêts sur obligations, nets (note 2.k)	503,120.06	503,120.06
Intérêts sur swaps	2,752.59	2,752.59
Intérêts sur Credit Default Swaps	7,230.83	7,230.83
Intérêts bancaires	22,995.69	22,995.69
	<u>536,099.17</u>	<u>536,099.17</u>
DEPENSES		
Amortissement des frais de constitution (note 2.m)	13,934.25	13,934.25
Commission de gestion (note 4)	315,573.70	315,573.70
Commissions de banque dépositaire, intérêts et frais bancaires (note 5)	67,571.47	67,571.47
Frais professionnels, frais de révision et autres frais	314,304.88	314,304.88
Frais d'administration et de commission de service (note 5)	85,261.89	85,261.89
Taxe d'abonnement (note 3)	2,592.66	2,592.66
Frais de transactions (note 2.l)	10,827.82	10,827.82
Intérêts payés sur swaps	46,817.18	46,817.18
Primes sur Credit Default Swaps	160.82	160.82
	<u>857,044.67</u>	<u>857,044.67</u>
PERTES NETTES DES INVESTISSEMENTS	-320,945.50	-320,945.50
Perte nette réalisée sur ventes de titres (note 2.e)	-924,522.76	-924,522.76
Perte nette réalisée de change	-63,263.95	-63,263.95
Bénéfice net réalisé sur options	907.68	907.68
Perte nette réalisée sur contrats de change à terme (note 2.g)	-102,990.73	-102,990.73
Perte nette réalisée sur futures (note 2.i)	-402,635.46	-402,635.46
Bénéfice net réalisé sur swaps	8,479.03	8,479.03
PERTE NETTE REALISEE	-1,804,971.69	-1,804,971.69
Variation de la plus/moins-value nette non réalisée :		
- sur portefeuille-titres	5,760,814.03	5,760,814.03
- sur contrats d'options	-33,252.70	-33,252.70
- sur contrats de change à terme	-142,590.21	-142,590.21
- sur Credit Default Swaps	-60,907.69	-60,907.69
BENEFICE PROVENANT DES OPERATIONS	3,719,091.74	3,719,091.74
Souscriptions d'actions en espèces	2,119,854.39	2,119,854.39
Rachats d'actions en espèces	-55,942,735.59	-55,942,735.59
ACTIFS NETS EN FIN D'EXERCICE	79,983,746.78	79,983,746.78

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

Manager Select

Nombre d'Actions en Circulation et Actif Net par Action

Compartiment Classe	Devise	Nombre d'actions en circulation	Actif net par action	Actif net par action	Actif net par action
		31.12.2023	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021
Manager Select - Pictet Asset Management - Normalised Risk Multi Asset (NORMA)					
A EUR Acc	EUR	743,278.66	99.52	95.79	101.01
B EUR Acc	EUR	60,456.76	99.44	95.71	100.94

Manager Select - Pictet Asset Management - Normalised Risk Multi Asset (NORMA)

Etat du portefeuille-titres et autres actifs nets au 31 décembre 2023 (exprimé en EUR)

Description	Devise	Quantité/Nominal	Valeur d'évaluation (note 2)	% des actifs nets
I. INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE				
<i>ITALIE</i>				
TBI ITALIE 14/10/24 -SR-S	EUR	4,000,000.00	3,895,728.00	4.87
TBI ITALIE 28/03/24 -SR-S	EUR	4,500,000.00	4,461,606.45	5.58
TBI ITALIE 31/01/24 -SR-S	EUR	5,000,000.00	4,985,916.00	6.23
			13,343,250.45	16.68
TOTAL I.			13,343,250.45	16.68
II. PARTS D'ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF				
<i>LUXEMBOURG</i>				
PICTET - EUR SHORT TERM CORPORATE BONDS Z	EUR	144,350.00	15,646,096.50	19.56
PICTET - EUR SHORT TERM HIGH YIELD Z EUR	EUR	56,690.00	8,403,158.70	10.51
PICTET - GLOBAL EMERGING DEBT Z USD	USD	1,562.00	679,621.41	0.85
PICTET - MULTI ASSET GLOBAL OPPORTUNITIES ZX EUR	EUR	30,480.00	4,183,989.60	5.23
PICTET - SHORT TERM EMERGING CORPORATE BONDS HZ EUR	EUR	104,825.00	8,576,781.50	10.72
PICTET - SHORT-TERM MONEY MARKET EUR Z	EUR	99,500.00	14,266,260.25	17.84
PICTET - SOVEREIGN SHORT-TERM MONEY MARKET EUR Z	EUR	114,000.00	11,780,509.20	14.73
PICTET - STRATEGIC CREDIT Z USD	USD	5,000.00	481,781.39	0.60
PICTET - USA INDEX HZ EUR	EUR	4,000.00	1,478,440.00	1.85
			65,496,638.55	81.89
TOTAL II.			65,496,638.55	81.89
TOTAL DU PORTEFEUILLE-TITRES			78,839,889.00	98.57
AVOIRS EN BANQUE			1,333,189.99	1.67
AUTRES PASSIFS NETS			-189,332.21	-0.24
TOTAL DES ACTIFS NETS			79,983,746.78	100.00

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

Manager Select - Pictet Asset Management - Normalised Risk Multi Asset (NORMA)

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2023

Répartition géographique

(en % des actifs nets)

Luxembourg	81.89
Italie	16.68
	98.57

Répartition économique

(en % des actifs nets)

Parts d'organismes de placement collectif	81.89
Instruments du marché monétaire	16.68
	98.57

Manager Select

Notes aux états financiers au 31 décembre 2023

NOTE 1

GENERALITES

Manager Select (la "SICAV") est une société d'investissement de type ouvert (SICAV) de droit luxembourgeois, conformément aux dispositions de la partie I de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif ("OPC"), telle que modifiée (la "Loi de 2010").

La SICAV a été constituée pour une durée indéterminée le 16 juillet 2020 et ses statuts (les "Statuts") ont été publiés dans le Recueil Electronique des Sociétés et Associations ("RESA") le 23 juillet 2020.

La SICAV est inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B245655.

Le capital de la SICAV sera à tout moment égal à la valeur nette d'inventaire et ne pourra être inférieur au capital minimum qui s'élève à 1,250,000 EUR exigé par la Loi de 2010.

FundPartner Solutions (Europe) S.A. dont le siège social est sis au 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg a été désignée en tant que Société de Gestion de la SICAV le 26 juillet 2020. Il s'agit d'une société de gestion au sens du chapitre 15 de la Loi de 2010.

a) Compartiment actif

Au 31 décembre 2023, la SICAV inclut le compartiment suivant :

- Manager Select - Pictet Asset Management - Normalised Risk Multi Asset (NORMA)

B) Evénements significatifs

De nouveaux prospectus sont entrés en vigueur en janvier 2023 et en octobre 2023.

c) Classes d'actions

L'annexe du prospectus en vigueur de la SICAV énumère les différentes catégories d'actions disponibles dans le compartiment susmentionné.

NOTE 2

PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

a) Préparation et présentation des états financiers

Les états financiers sont préparés conformément aux méthodes comptables généralement acceptées et présentés suivant la réglementation en vigueur au Luxembourg eu égard aux organismes de placement collectif.

La devise de référence de la SICAV est l'Euro ("EUR").

Notes aux états financiers au 31 décembre 2023 (suite)

b) Opérations de change

Les avoirs en banque, les autres actifs nets ainsi que la valeur d'évaluation des titres en portefeuille exprimés en d'autres devises que la devise de base d'un compartiment sont convertis dans cette devise au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les revenus et les frais dans des devises autres que la devise de base du compartiment sont convertis dans cette devise au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les bénéfices/pertes net(te)s réalisé(e)s sur opérations de change en découlant sont enregistrés dans l'état des opérations et des variations des actifs nets.

c) Evaluation des actifs

Les actifs de la SICAV sont évalués conformément aux principes suivants :

1) La valeur des espèces en caisse ou en banque, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, dépenses payées d'avance, dividendes et intérêts déclarés ou venus à échéance et non encore reçus correspondent à la valeur nominale des actifs, sauf s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être réalisée, auquel cas la valeur est déterminée en retranchant un montant jugé approprié par la SICAV en vue de refléter la juste valeur de ces avoirs ;

2) Les titres et autre actifs cotés ou négociés sur un marché réglementé, une bourse de valeurs d'un autre Etat ou tout autre marché réglementé sont évalués en fonction de leur dernier cours connu au Jour d'évaluation ou, en l'absence de transactions, en fonction du dernier cours connu à cette date sur le marché qui est normalement le principal marché pour ces actifs

3) Les actifs qui ne sont pas cotés ou négociés sur un marché réglementé, une bourse de valeurs d'un autre Etat ou tout autre marché réglementé ainsi que les actifs ainsi cotés ou négociés pour lesquels le dernier cours disponible n'est pas représentatif de la juste valeur de marché sont valorisés sur la base de leur valeur de réalisation probable, estimée prudemment et en toute bonne foi par le Conseil d'Administration de la SICAV ;

4) Les parts/actions d'OPC de type ouvert sont évaluées sur la base de leur dernière valeur nette d'inventaire ("VNI") connue ou, si celle-ci n'est pas représentative de leur juste valeur de marché, leur prix est déterminé par le Conseil d'Administration de la SICAV de manière juste et raisonnable. Les parts/actions d'OPC de type fermé sont évaluées sur la base de leur dernière valeur de marché disponible ;

5) Les instruments du marché monétaire qui ne sont ni cotés, ni négociés sur une bourse de valeurs ou un autre marché réglementé et dont l'échéance résiduelle est inférieure ou égale à douze mois seront évalués à leur valeur nominale majorée des intérêts courus, le cas échéant. Cette valeur globale est amortie selon la méthode du coût amorti et régulièrement évaluée à la valeur du marché ;

Notes aux états financiers au 31 décembre 2023 (suite)

6) Les contrats de change à terme et les contrats d'options qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, une bourse de valeurs d'un autre Etat ou tout autre marché réglementé sont évalués à leur valeur de liquidation déterminée conformément aux règles fixées de bonne foi par le Conseil d'Administration de la SICAV et selon des critères uniformes établis pour chaque type de contrats. Les contrats de change à terme et les contrats d'options négociés sur un marché réglementé, une bourse de valeurs d'un autre Etat ou tout autre marché réglementé sont évalués sur la base du prix de clôture ou de règlement publié par le marché réglementé, la bourse de valeurs d'un autre Etat ou un autre marché réglementé qui constitue le principal lieu de négociation des contrats en question. Si des contrats de change à terme ou des contrats d'option ne peuvent pas être liquidés à la Date d'évaluation des actifs nets concernés, les critères de détermination de la valeur de liquidation des contrats de change à terme et des contrats d'options sont fixés par le Conseil d'Administration de la SICAV de façon juste et équitable ;

7) Les montants versés et reçus en vertu de contrats de swap sont actualisés au Jour d'évaluation au taux de swap zéro coupon pour les flux à échéance. La valeur des swaps correspond à la différence entre ces deux flux actualisés ;

8) Tous les autres actifs sont évalués sur la base de leur valeur probable de liquidation estimée avec prudence et en toute bonne foi par le Conseil d'Administration de la SICAV.

d) Etats financiers consolidés

Les états financiers consolidés de la SICAV sont exprimés en euros ("EUR") et correspondent à la somme des postes correspondants dans les états financiers des différents compartiments, convertie en EUR aux taux de change en vigueur à la date de clôture.

e) Bénéfice/Perte net(te) réalisé(e) sur vente de titres

Les bénéfices ou pertes net(te)s réalisé(e)s sur ventes de titres sont calculés sur la base du coût moyen pondéré des titres vendus.

f) Coût des investissements en portefeuille

Les coûts des investissements exprimés dans des devises autres que la devise de base du compartiment sont convertis dans cette devise aux taux de change en vigueur à la date d'achat.

g) Evaluation des contrats de change à terme

Les bénéfices ou pertes net(te)s non réalisé(e)s sur contrats de change à terme en cours sont calculé(e)s, le cas échéant, sur la base des taux de change à terme en vigueur à la date de clôture et sont comptabilisé(e)s dans l'état des actifs nets. Les bénéfices/pertes net(te)s réalisé(e)s et les variations des plus-values/moins-values nettes non réalisées sur contrats de change à terme sont enregistrés dans l'état des opérations et des variations des actifs nets.

h) Evaluation des contrats futures

Les contrats futures ouverts sont évalués sur la base du dernier prix de règlement ou du dernier cours de clôture disponible sur les bourses ou les marchés réglementés.

Manager Select

Notes aux états financiers au 31 décembre 2023 (suite)

i) Comptabilisation des contrats futures

Toute variation de la plus/moins-value nette non réalisée sur contrats futures ainsi que les bénéfices ou pertes net(te)s réalisé(e)s sont mentionnés dans l'état des opérations et des variations des actifs nets. Les bénéfices et/ou pertes non réalisé(e)s déjà réglés par la réception/le paiement d'un montant en espèces sont conservés au titre de variations de la plus/moins-value nette non réalisée sur contrats futures dans l'état des opérations et des variations des actifs nets jusqu'à l'échéance du contrat future.

j) Evaluation des Credit Default Swaps ("CDS")

Les CDS sont réévalués sur la base des spreads de remplacement fournis par Bloomberg Valuation Services.

k) Revenus

Les dividendes sont reconnus à la date de détachement. Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

l) Frais de transaction

Les frais de transaction représentent les coûts afférents aux achats et ventes d'investissements encourus par la SICAV. Ils comprennent les frais de courtage ainsi que les commissions bancaires, les impôts, les frais de dépôt et autres frais de transaction, et sont inclus dans l'état des opérations et des variations des actifs nets.

m) Frais de constitution

Les frais de constitution sont amortis de façon linéaire sur une période de 5 ans.

NOTE 3

TAXE D'ABONNEMENT

Conformément à la législation luxembourgeoise en vigueur (susceptible de changer ultérieurement), la SICAV n'est soumise à aucun impôt sur le revenu, les plus-values ou la fortune.

La SICAV est soumise à une taxe d'abonnement au taux annuel de 0.05% de l'actif net, payable trimestriellement et calculée sur l'actif net à la fin de chaque trimestre. Cette taxe sera cependant réduite à 0.01% dans le cas des Classes d'Actions réservées aux investisseurs institutionnels (en vertu de l'article 174 de la Loi de 2010) et des fonds de trésorerie. La taxe d'abonnement ne s'applique pas à la portion des actifs nets d'un compartiment investie dans d'autres organismes de placement collectif luxembourgeois qui y sont eux-mêmes soumis.

Manager Select

Notes aux états financiers au 31 décembre 2023 (suite)

NOTE 4

COMMISSIONS DE GESTION

Les taux annuels maximums applicables pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2023 sont les suivants :

Compartiment	Classe d'Actions	Commission de gestion (en % de la VNI)
Manager Select - Pictet Asset Management - Normalised Risk Multi Asset (NORMA)		
	A	max. 1.25% p.a.
	B	max. 1.50% p.a.

Lorsqu'un compartiment investit une part importante de ses actifs dans des parts/actions d'autres OPCVM et/ou d'autres OPC liés à la SICAV dans le cadre d'une communauté de gestion ou de contrôle ou par une importante participation directe ou indirecte, ou gérés par une société de gestion liée au Gestionnaire, la commission de gestion (à l'exclusion de la commission de performance, le cas échéant) payée par le compartiment et chacun des OPCVM et/ou autres OPC concernés ne doit pas excéder au total 2.5% des actifs nets sous gestion concernés.

Dès lors que Manager Select - Pictet Asset Management - Normalised Risk Multi Asset (NORMA) peut investir une part importante de ses actifs dans d'autres OPC, les actionnaires s'exposent à un risque de double imputation des frais et charges. La commission de gestion fixe au niveau des OPCVM cibles et/ou autres OPC sera toutefois plafonnée à 1%.

NOTE 5

COMMISSIONS DE BANQUE DEPOSITAIRE, COMMISSIONS D'ADMINISTRATION ET COMMISSIONS DE SOCIETE DE GESTION

La Banque dépositaire et l'Agent d'administration centrale sont rémunérés conformément à la pratique coutumière sur le marché financier de Luxembourg. Leur rémunération est fondée sur la valeur nette d'inventaire totale de la SICAV. Elle est payable trimestriellement et ne peut pas dépasser au total 1.5% par an des actifs nets de la SICAV.

Une commission de Société de gestion annuelle calculée sur la base de la valeur nette d'inventaire moyenne du compartiment est payée à la Société de Gestion de la SICAV sur une base trimestrielle à un taux annuel maximum de 0.25% par an. Elle figure à l'état des opérations et des variations des actifs nets sous la rubrique "Frais professionnels, frais de révision et autres frais".

NOTE 6

AUTRES FRAIS A PAYER

Au 31 décembre 2023, les autres frais à payer regroupaient principalement les frais d'administration, d'audit, de dépositaire et de la Société de Gestion.

Notes aux états financiers au 31 décembre 2023 (suite)

NOTE 7

COMMISSION DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT

Le prix d'émission des actions de chaque compartiment est égal à la valeur nette d'inventaire d'une action dudit compartiment, telle que calculée le premier Jour d'évaluation suivant la date de souscription. La commission de placement que tout intermédiaire professionnel peut facturer à ses clients souscrivant des actions de la SICAV ne peut pas dépasser 5% de la valeur nette d'inventaire de l'action, comme expliqué plus en détail dans l'Annexe I du prospectus en vigueur.

Le prix d'émission est majoré afin de couvrir les charges, taxes et autres droits de timbre dus.

Le prix de rachat des actions de chaque compartiment est égal à la valeur nette d'inventaire de ce compartiment, calculée le Jour d'évaluation au cours duquel la demande de rachat a été reçue.

Sauf mention contraire dans l'Annexe I du prospectus en vigueur, une commission de rachat versée au compartiment concerné peut être déduite de ce montant. Cette commission peut atteindre 5% de la valeur nette d'inventaire par action.

Le prix de rachat sera réduit afin de couvrir les charges, taxes et autres droits de timbre éventuellement dus.

Le prix de rachat peut être supérieur ou inférieur au prix de souscription, en fonction de l'évolution de la valeur nette d'inventaire.

NOTE 8

COMMISSION DE DILUTION

Dans certains cas, notamment lors de transactions de grande envergure, les coûts d'investissement et/ou de désinvestissement peuvent être tels qu'ils nuisent aux intérêts des actionnaires dans la SICAV. Pour éviter une telle situation, appelée "dilution", une "commission de dilution" peut être prélevée lors de l'achat, du rachat et/ou de la conversion d'actions. Si cette commission est prélevée, le montant revient au compartiment concerné et lui est acquis. Elle s'applique en outre à toutes les transactions connexes traitées à partir de cette valeur nette d'inventaire.

La commission de dilution est calculée sur la base des frais de transaction encourus au titre des investissements sous-jacents du compartiment concerné, y compris toutes les commissions, marges et taxes applicables.

Le paiement d'une telle commission dépend des volumes achetés, rachetés ou convertis. Une commission de dilution discrétionnaire peut être prélevée lors de l'émission, du rachat et/ou de la conversion d'actions, lorsque la transaction en question pourrait nuire aux intérêts des actionnaires existants (dans le cas d'émissions) ou restants (dans le cas de rachats). La commission de dilution peut notamment être prélevée dans les cas suivants :

- Lorsque les actifs nets d'un compartiment ne cessent de diminuer (rachats massifs) ;
- Lorsque la taille d'un compartiment est devenue réellement problématique ;
- En cas de "volumes substantiels" de rachats, de souscriptions et/ou de conversions, plus précisément si ces opérations de rachat/souscription nettes représentent plus de 5% du total des actifs du compartiment ;
- A chaque fois que la Société de Gestion estime que les intérêts des actionnaires justifient le recours au prélèvement d'une commission de dilution.

Manager Select

Notes aux états financiers au 31 décembre 2023 (suite)

Dans tous les cas, la commission de dilution ne pourra excéder 1% de la valeur nette d'inventaire par action.

Au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2023, le compartiment n'a pas eu recours à un mécanisme de commission de dilution.

NOTE 9

CONTRATS DE CHANGE A TERME

Les contrats de change à terme sur des paires de devises identiques listés ci-après sont cumulés. Seule la date d'échéance la plus éloignée est présentée.

Au 31 décembre 2023, la SICAV était engagée dans les contrats de change à terme suivants :

Manager Select - Pictet Asset Management - Normalised Risk Multi Asset (NORMA)

Devise	Achat	Devise	Vente	Date d'échéance
EUR	1,177,023.62	USD	1,300,000.00	12/01/2024
USD	1,200,000.00	EUR	1,095,386.23	29/01/2024

La moins-value nette non réalisée sur ces contrats au 31 décembre 2023 était de EUR 9,663.47 et figure dans l'état des actifs nets.

NOTE 10

CREDIT DEFAULT SWAPS ("CDS")

Un CDS est un contrat financier bilatéral en vertu duquel une contrepartie (l'acheteur de la protection) paie une prime en échange de laquelle le vendeur de la protection s'engage à payer un certain montant dans l'hypothèse où l'émetteur de référence est confronté à un événement de crédit, tel que stipulé dans le contrat.

L'acheteur de la protection acquiert le droit de vendre une obligation spécifique, émise par l'émetteur de référence, à sa valeur nominale (ou à une autre valeur de référence ou prix d'exercice) lorsqu'un risque de crédit se produit.

Les événements de crédit recouvrent communément la faillite, l'insolvabilité, la mise en redressement judiciaire/liquidation judiciaire, le report de dettes ou le défaut de paiement de dettes échues.

Au 31 décembre 2023, la SICAV était engagée dans les CDS suivants :

Manager Select - Pictet Asset Management - Normalised Risk Multi Asset (NORMA)

Protection	Sous-jacent	Devise	Nominal	Taux à payer	Taux à recevoir	Date d'échéance
Buyer	CDX North America Investment Grade S39 5Y	USD	5,000,000	1.00%	-	20/12/2027

La moins-value nette non réalisée sur ce contrat au 31 décembre 2023, était de EUR 86,667.69 et figure dans l'état des actifs nets.

Manager Select

Notes aux états financiers au 31 décembre 2023 (suite)

NOTE 11

OPTIONS SUR CONTRATS FUTURES

Au 31 décembre 2023, la SICAV était engagée dans les options sur contrats futures suivantes :

Manager Select - Pictet Asset Management - Normalised Risk Multi Asset (NORMA)

	Date d'échéance	Devise	Engagement en EUR
Achat de 20.00 United States 10Y Treasury Bond	19/03/2024	USD	1,916,330.96
Vente de 25.00 Germany 10Y Bund Government Bond	07/03/2024	EUR	-2,563,459.23
Vente de 4.00 S&P 500 Index	15/03/2024	USD	-863,591.18

NOTE 12

EVENEMENT POST CLOTURE

Aucun événement majeur n'est survenu après la clôture de l'exercice.

Manager Select

Total Expense Ratio ("TER") (annexe non révisée)

Conformément à la "Directive pour le calcul et la publication du Total Expense Ratio (TER) de placements collectifs de capitaux" du 16 mai 2008 (état au 5 août 2021) de l'Asset Management Association Switzerland ("AMAS"), la SICAV est tenue de publier un TER pour la dernière période de douze mois.

Le TER se définit comme le total des frais d'exploitation (les frais d'exploitation consistent essentiellement en commissions de gestion, commissions de Banque dépositaire, intérêts et frais bancaires, commissions de service, commissions de performance, taxes et droits) rapporté à la VNI moyenne du compartiment/de la classe d'actions concerné(e) (calculée sur la base de la moyenne quotidienne des actifs nets de la période concernée) exprimé dans sa devise de référence.

Si le compartiment investit plus de 10% de ses actifs dans d'autres fonds d'investissement, un TER synthétique est calculé :

- en ajoutant au TER la somme des TER des fonds sous-jacents pondérés selon leur part dans l'actif net du compartiment correspondant à la date de référence. Si l'un des fonds cibles ne publie pas de TER, aucun TER synthétique ne sera calculé pour cette fraction d'investissement.
- en soustrayant l'impact des rétrocessions perçues, calculé en divisant le montant des rétrocessions par la moyenne des actifs.

Pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, le TER était le suivant :

Classe	Devise	TER annualisé incluant les frais de performance	TER annualisé excluant les frais de performance	TER synthétique
MANAGER SELECT - Pictet Asset Management - Normalised Risk Multi Asset (NORMA)				
A EUR ACC	EUR	0.75%	0.75%	0.82%
B EUR ACC	EUR	0.75%	0.75%	0.81%

Manager Select

Performance (annexe non révisée)

La performance par classe d'actions a été calculée par comparaison entre la valeur nette d'inventaire par action au 31 décembre 2023 et la valeur nette d'inventaire par action au 31 décembre 2022.

La performance a été calculée respectivement à la fin de chaque exercice conformément à la "Directive pour le calcul et la publication de performance de placements collectifs de capitaux" de l'Asset Management Association Switzerland ("AMAS") du 16 mai 2008 (état au 5 août 2021).

La performance indiquée consiste en des données historiques dont il est impossible de déduire la performance actuelle ou future. Les commissions et frais perçus lors de l'émission et, le cas échéant, lors du rachat d'actions, n'ont pas été pris en compte dans le calcul des données relatives à la performance.

Au 31 décembre 2023, les performances étaient les suivantes :

Classe	Devise	Performance pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2023	Performance pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2022	Performance pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2021
MANAGER SELECT - Pictet Asset Management - Normalised Risk Multi Asset (NORMA)				
A EUR ACC	EUR	3.89%	-5.17%	-0.06%
B EUR ACC	EUR	3.90%	-5.18%	-0.12%

** La performance des classes d'actions lancées pendant l'exercice/la période a été calculée en comparant l'actif net par action à la date de lancement de la classe d'actions avec l'actif net par action en fin d'exercice/de période.*

Autres informations aux Actionnaires (annexe non révisée)

1. Rémunération des membres de la Société de Gestion

La Société de Gestion a adopté une Politique de rémunération conforme aux principes édictés par la loi du 10 mai 2016 portant modification de la loi du 17 décembre 2010 (la "Loi").

L'exercice financier de la Société de Gestion prend fin le 31 décembre de chaque année.

Le tableau suivant présente le montant total des rémunérations pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2023, ventilé en rémunération fixe et rémunération variable, versées par la Société de Gestion à ses employés.

Il a été établi en tenant compte du point 162 de la section 14.1 des lignes de conduite en matière de rémunération de l'AEMF en ce qui concerne la confidentialité et la protection des données.

	Nombre de bénéficiaires	Total des rémunérations (en EUR)	Rémunération fixe (en EUR)	Rémunération variable (bonus cibles ou discrétionnaires, rémunération sous forme de parts) (en EUR)
Total des rémunérations versées par la Société de Gestion en 2023	32	8,347	5,927	2,421

Complément d'explication

Les bénéficiaires indiqués désignent les preneurs de risque (en ce compris les 4 dirigeants) ainsi que les employés de la Société de Gestion dédiés aux activités de celle-ci pour l'ensemble des fonds gérés, et rémunérés par elle. De plus, la Société de Gestion n'a pas rémunéré directement le personnel du Gestionnaire mais a plutôt veillé à ce que ce dernier respecte lui-même les exigences de la Politique de rémunération.

Les avantages ont été octroyés sur la base de critères tels que le niveau de séniorité, le rang hiérarchique ou d'autres critères d'éligibilité, sans tenir compte de critères de performance, et ils sont donc exclus des chiffres relatifs à la rémunération fixe ou variable fournis ci-avant.

Le total des rémunérations fixes et variables indiqué s'appuie sur la proportion des actifs sous gestion représentée par la SICAV.

Les résultats de l'examen annuel de 2023 ne font pas exception à la règle.

Aucune modification n'a été apportée à la politique de rémunération adoptée depuis sa mise en œuvre.

Autres informations aux Actionnaires (annexe non révisée) (suite)

2. Opérations de financement sur titres et réglementation

Au 31 décembre 2023, la SICAV était soumise aux exigences du Règlement (UE) 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation. Aucune transaction correspondante n'a toutefois été effectuée au cours de l'exercice auquel les états financiers se rapportent.

3. Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers ("SFDR")

Au sens du règlement SFDR (règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers), le compartiment ne promeut pas des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Aux fins du règlement "Taxinomie" (règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088), les investissements sous-jacents au compartiment ne tiennent pas compte des critères de durabilité environnementale des activités économiques définis par l'UE.

4. Informations concernant l'évaluation du risque

Le compartiment Pictet Asset Management - Normalised Risk Multi Asset (NORMA) utilise l'approche de la VaR absolue pour surveiller son exposition globale au risque.

Le tableau suivant fournit les informations requises par la Circulaire 11/512 de la CSSF pour le compartiment :

Manager Select

Autres informations aux Actionnaires (annexe non révisée) (suite)

Tableau 1.1 - Résumé des informations à fournir concernant les risques

Sub funds	Average leverage	Leverage Computation approach	GRE monitoring approach	VaR optional Regime	<i>VaR Limit Ratio</i>			Sub fund Average VaR	Benchmark Average VaR	Benchmark	Legal limit	VaR Models and Inputs
					Average	Minimum	Maximum					
Manager Select - Pictet Asset Management - Normalised Risk Multi Asset (NORMA)	23.07%	notionals of the derivatives	VaR	Absolute	2.59%	0.90%	3.41%	2.59%	n/a	n/a	20%	1 month holding period, 99% CI, Monte Carlo, observation period 3.5 years

Autres informations aux Actionnaires (annexe non révisée) (suite)

Commentaires d'ordre général

Tous les chiffres de VaR sont calculés en tenant compte des paramètres suivants

- Horizon de détention d'un mois ;
- Intervalle de confiance de 99% (ce qui signifie qu'il existe une probabilité de 1% que la valeur du portefeuille puisse connaître une baisse mensuelle plus importante que le pourcentage indiqué) ;
- Simulation de Monte Carlo ;
- 3.5 ans d'historique de données pour déterminer les facteurs de risque.

Le traitement et la présentation des chiffres de VaR peuvent varier légèrement en fonction de l'option de VaR utilisée (absolue ou relative).

Option de la VaR absolue

Pour les compartiments ayant recours à l'option de la VaR absolue, les chiffres présentés (moyenne, min. et max.) sont en termes absolus. Autrement dit, ils ne sont comparés à aucun indice de référence ni à aucune limite. Nous considérons cette manière de présenter les chiffres plus pertinente et plus facile à appréhender.

Le niveau de levier est également inclus. Il correspond à la somme des valeurs notionnelles des instruments dérivés utilisés (CESR/10-788 boîte 25). Les chiffres présentés se basent sur des observations quotidiennes couvrant la période considérée.

